

**DEPARTEMENT
DE LA CORREZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON**

Membres en exercice	15
Présents	8
Représentés	3
Votants	8
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 17 février à 20 H 30,
le Conseil Municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle
polyvalente, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.
Date de la convocation : 09-02-2023

Secrétaire de séance : Sandrine GOFFLO

Conseillers présents : DUBUIS Didier, VILLENEUVE Claude, PILLET Bruno, GARDE Delphine, LOUBRIAT Clément, AUZELLOUX Christelle, VILLENEUVE Dominique, GOFFLO Sandrine,

Conseillers absents excusés : DUCHOWICZ Carine, ROQUIÉ Yoann,

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : VEZINE Stéphane pouvoir à Bruno PILLET, LEYMARIE Christian pouvoir à Didier DUBUIS, PICARDA Caroline pouvoir à Clément LOUBRIAT

Conseillers absents non excusés : LEBAS Adrien, CAMUS Franck.

OBJET : Rénovation énergétique mairie-école-cantine
- Demande d'aides FONDS VERT / DEPARTEMENT / ADEME

Monsieur le Maire expose la nécessité de faire des rénovations sur les bâtiments scolaires et la mairie pour réaliser des économies d'énergies et prendre part à l'accélération de la transition écologique des territoires déployée par le gouvernement.

Les travaux envisagés concernent :

- Le remplacement de l'ancien système de chauffage au fioul par une chaudière à pellets à haute performance énergétique
- L'isolation d'une salle de classe
- Le remplacement du système de chauffage électrique de la cantine scolaire par une pompe à chaleur réversible.

Le Maire informe que différentes aides peuvent être sollicitées :

- Le FONDS VERT mis en place par l'Etat pour accélérer la transition écologique
- Une aide du Département de la Corrèze
- Une aide de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable.

Il donne connaissance des différentes estimations :

	Travaux HT €	TOTAL TTC €
Installation chaudière à pellets	25 145,00	30 174,00
Chauffage climatisation cantine	18 515,00	22 218,00
Isolation salle de classe	7 428,00	8 913,60
Maîtrise d'œuvre	975,00	1 170,00
Imprévus (12 %)	6 247,56	7 497,7
TOTAUX	58 310,56	69 972,67

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter les aides citées ci-dessus, il demande au Conseil de délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la réalisation des travaux de rénovation énergétique présentés ci-dessus, pour un total HT de 58 310,56 €,

AUTORISE le Maire à lancer les marchés en procédure adaptée,

SOLICITE pour les travaux à réaliser :

- Une subvention FONDS VERT au taux de 40 %
- Une subvention du Département de la Corrèze au taux de 40 %
- Une aide de l'ADEME dans le cadre du contrat Chaleur Renouvelable

DIT que la totalité des travaux sera financée comme suit :

- Subvention FONDS VERT : 23 324,22 €
- Subvention départementale : 23 324,22 €
- Subvention ADEME aussi élevée que possible
- le reliquat sera financé par les fonds propres,

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2023

DONNE tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour traiter ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire,

